

CHIRURGIE GENERALE ET DIGESTIVE

Dr Lionel Charbit

La chirurgie viscérale est la spécialité médicale qui prend en charge les pathologies chirurgicales du tractus digestif. Elle inclut autant les maladies du tube digestif (œsophage, estomac, duodénum, intestin grêle, côlon, rectum et anus) que celles des organes ou glandes de la cavité abdominale (foie, pancréas).

La prise en charge des maladies digestives a considérablement évolué au cours des deux dernières décennies, compte tenu des progrès diagnostiques permis par l'imagerie médicale et l'endoscopie.

Ces nouvelles techniques permettent actuellement un diagnostic, une prise en charge ainsi qu'une reprise d'activité plus précoces.

Le service de chirurgie digestive de l'hôpital privé du Val d'Yerres assure une mission de soins axée sur quatre orientations :

- Prise en charge des urgences chirurgicales 24/24H au sein d'un service UPATU avec un urgentiste de garde et un chirurgien d'astreinte. L'existence d'une réanimation médicochirurgicale et d'un service de radiologie équipé d'un scanner permet de faire face à tout type d'urgence, dans des conditions de sécurité optimales.

- Chirurgie ambulatoire pour les hernies de l'aîne et les maladies de la thyroïde.
- Chirurgie endocrinienne cervicale et abdominale (glande thyroïde, parathyroïde et surrénale).
- Cancérologie digestive.

- Le traitement des cancers s'inscrit dans une prise en charge multidisciplinaire, incluant le médecin traitant, le gastro-entérologue, le chirurgien, le radiologue, l'anatomo-pathologiste et l'oncologue. L'approche globale du patient et de sa maladie permet de répondre au mieux à la spécificité du cancer, dont la prise en charge impose une collégialité et une « synergie » entre les différents praticiens. La décision médicale est donc le fruit d'une concertation pluridisciplinaire, dans laquelle l'équipe chirurgicale s'inscrit, au même titre que les autres acteurs médicaux, afin d'offrir les meilleures chances de guérison au patient. En outre, le service de chimiothérapie ambulatoire offre une unité de lieu, indispensable au bien-être du malade et de sa famille.

LA CONSULTATION

Que vous soyez adressé par votre médecin traitant, votre gastro-entérologue ou que vous consultiez de vous-même, le secrétariat des consultations est à votre disposition pour vous renseigner et fixer éventuellement un rendez-vous avec un chirurgien.

Les chirurgiens digestifs consultant à l'Hôpital Privé du Val d'Yerres sont en mesure de répondre à l'ensemble de vos attentes et de vous proposer, le cas échéant, la meilleure intervention qui soit.

Une information claire vous sera donnée en consultation ainsi qu'une brochure spécifique de votre maladie, qui ne saurait être exhaustive, ni normative, mais simplement un complément d'informations, abordant des principes généraux. Votre cas particulier sera discuté avec votre chirurgien et la date opératoire fixée d'un commun accord au terme de la consultation.

Le secrétariat se chargera d'effectuer les démarches administratives afférentes à votre hospitalisation.

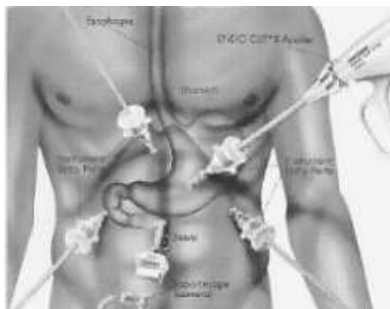
Votre médecin traitant sera informé de votre état de santé à chaque étape de la prise en charge médicale (compte-rendu de consultation préopératoire, de l'intervention et de l'évolution post-opératoire).

L'OPERATION

Ces dernières années ont vu l'émergence de nouvelles techniques opératoires, telle que la coelioscopie. La chirurgie par coelioscopie consiste à opérer à l'aide d'une caméra et d'instruments longs, introduits par des petits orifices pratiqués sur la paroi abdominale.



Coelioscope



Coelioscopie : introduction des instruments par des trocars

Hormis les avantages esthétiques, cette technique, comparée à la chirurgie conventionnelle (dite « ouverte »), permet de diminuer l'analgésie post-opératoire et une reprise d'activité plus précoce. Néanmoins, elle n'est pas applicable à toutes les situations et fera l'objet d'une discussion avec votre chirurgien, qui vous exposera les avantages et les inconvénients des différentes voies d'abord, ainsi que leurs indications et contre-indications respectives.

LA PERIODE POST-OPERATOIRE

Excepté les interventions réalisées en chirurgie ambulatoire, la plupart des interventions de chirurgie digestive nécessitent une surveillance post-opératoire en milieu hospitalier. La sortie sera autorisée par votre chirurgien en fonction de la pathologie et en l'absence de complications.

Concernant les maladies chroniques ou les soins post-opératoires prolongés, les patients pourront être accueillis et pris en charge dans les établissements de suite de soins de notre groupe.

N'hésitez pas à poser toutes les questions à votre chirurgien, qui y répondra de façon spécifique, en tenant compte de votre cas particulier.